

Numéro de compte	Numéro de référence	Code d'accès	Période d'imposition						Date de facturation			
			Jour	Mois	Année	au	Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année
			01	01	2019		31	12	2019	25	01	2019
Débiteur(s) du compte		Emplacement de la propriété										
		Arrondissement : PLATEAU-MONT-ROYAL										
<input type="checkbox"/> Le présent compte s'adresse à la fois au(x) débiteur(s) identifié(s) ci-dessus et aux autres codébiteurs également inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation foncière.		Valeur(s) imposable(s) au 31 décembre 2016			Valeur(s) imposable(s) ajustée(s) de 2019			Valeur(s) imp. inscrite(s) au rôle 2017-2019				
		1 600 300			1 760 300 V			1 760 300				
Désignation cadastrale												

Détail du compte (Consulter l'annexe jointe au compte)	Base d'imposition	Taux	Montant		
VILLE DE MONTRÉAL					
TAXÉ GÉNÉRALE - CATÉGORIE: IMM. NON RÉG. - CLASSE 07	500 000	2,7746 /100\$	13 873,00		
TAUX NON RÉG. VALEUR (V X 60%) N'EXCÉDANT PAS 500 000	556 180	3,2045 /100\$	17 822,79		
TAUX NON RÉG. VALEUR (V X 60%) EXCÉDANT 500 000	704 120	0,6575 /100\$	4 629,59		
TAXE GÉN.-CAT.IMM.: 6 LOG. OU PLUS CLASSE 07 (V X 40%)					
TAXE CONTRIBUTION À L'ARTM - CAT. IMM. NON RÉG. CLASSE 07	500 000	0,011 /100\$	55,00		
TAUX NON RÉG. VALEUR (V X 60%) N'EXCÉDANT PAS 500 000	556 180	0,0127 /100\$	70,63		
TAUX NON RÉG. VALEUR (V X 60%) EXCÉDANT 500 000	704 120	0,0025 /100\$	17,60		
TAXE CONT. ARTM-CAT.IMM.: 6 LOG. + CLASSE 07 (V X 40%)					
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU - CLASSE 07	1 056 180	0,357 /100\$	3 770,56		
TAUX NON RÉG. (V X 60%)	704 120	0,1083 /100\$	762,56		
TAUX RÉG. 6 LOG. OU PLUS (V X 40%)					
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE - CLASSE 07	1 056 180	0,0236 /100\$	249,26		
TAUX NON RÉG. (V X 60%)	704 120	0,0036 /100\$	25,35		
TAUX RÉG. (V X 40%)					
ARRONDISSEMENT					
TAXE RELATIVE AUX SERVICES (RÉGL. 2018-08)	1 760 300	0,0591 /100\$	1 040,34		
TAXE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS	1 760 300	0,0315 /100\$	554,49		
			Total du compte		
Date(s) limite(s) versement(s)	Jour Mois Année	Montant	Jour Mois Année	Montant	
1 ^{er}	01 03 2019	21 435,59	2 ^e	03 06 2019	21 435,58

Tout versement fait après la date limite entraîne des frais calculés de jour en jour aux taux mensuels suivants : intérêts = 0,75 % ; pénalité = 0,41 %.
Toute contestation d'une inscription au rôle d'évaluation foncière ne vous libère pas de l'obligation d'acquitter ce compte.

Future correspondence in English upon request (individuals only). À conserver pour usage fiscal

Aucun rappel d'échéance ne sera transmis.

Numéro de référence - Paiement Internet	
Numéro de compte	Date d'échéance
	LE 3 JUIN 2019
Montant à payer	Montant versé
21 435,58	

Des renseignements pour payer en 6 ou 11 versements figurent au verso.

**Immeubles non résidentiels – Montant imposé en excédent
des taxes calculées selon le taux de base / 2009**

① **Identifier la classe de l'immeuble**

Inscrire à la case A la classe de l'immeuble. Consulter la rubrique *Détail du compte* sur votre compte de taxes afin de connaître la classe à laquelle appartient l'immeuble.

A

② **Identifier le secteur**

Indiquer à la case B, le secteur où est situé l'immeuble. La liste des secteurs est disponible au tableau 2.

B

C

En fonction du secteur indiqué à la case B, inscrire dans la case C le taux de la taxe foncière des immeubles de la **catégorie non résidentielle** – Ville de Montréal – *Taux de la taxe foncière par 100 \$.*

C

En utilisant le tableau 1, inscrire à la case D le pourcentage (%) du taux de taxe sur les immeubles non résidentiels applicable à l'immeuble, correspondant à la classe de l'immeuble, indiquée à la case A.

D

Multiplier la case C par le pourcentage de la case D, inscrire le résultat à la case E.

E

Inscrire à la case F la base d'imposition de l'immeuble pour 2009. Cette information est disponible sur votre compte de taxes à la rubrique *Détail du compte*, dans la colonne *Base d'imposition*.

F

Multiplier la case E par la case F, inscrire le résultat à la case G.

G

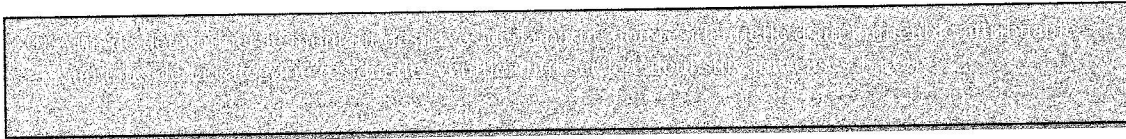
Diviser le résultat de la case G par 100, inscrire le résultat à la case H.

100

H

Montréal 

2009



En fonction du secteur indiqué à la case B, inscrire dans la case J le taux de la taxe foncière des immeubles de la **catégorie résiduelle**- Ville de Montréal - *Taux de la taxe foncière par 100 \$.*

En utilisant le tableau 1, inscrire à la case K le pourcentage (%) du taux de taxes sur les immeubles non résidentiels applicable à l'immeuble, correspondant à la classe de l'immeuble indiquée à la case A.

Multiplier la case J par le pourcentage de la case K et inscrire le résultat à la case L.

Inscrire à la case M la base d'imposition de l'immeuble pour 2009. Cette information est disponible sur votre compte de taxe à la rubrique *détail du compte*, dans la colonne *Base d'imposition*.

Multiplier la case L par la case M et inscrire le résultat à la case N.

Diviser le résultat de la case N par 100 et inscrire le résultat à la case O.

Afin de terminer l'opération, il faut soustraire du montant de la case H le montant de la case O. Le résultat est le montant des taxes foncières de la partie non résidentielle d'un immeuble attribuable au taux de la catégorie des immeubles non résidentiels excluant le taux de la catégorie résiduelle.

Montant reporté de la page précédente

Portion non résidentielle de la taxe foncière







Direction de l'évaluation foncière
514 280-8964
www.ville.montreal.qc.ca/evalweb

LISTE DES LOYERS ET DES LOCATAIRES OU OCCUPANTS AU 1er juillet 2012

PROPRIÉTÉ VISÉE No compte : Matricule :
Adresse : Arrondissement:

SOMMAIRE DES SUPERFICIES LOCATIVES

CATÉGORIES	ATELIERS	ENTREPÔTS	BUREAUX	COMMERCES	LOGEMENTS	AUTRES	STATIONNEMENT	
							Extérieur	Intérieur
Superficie locative brute totale (pl. ca.)								
Superficie locative brute louée (pl. ca.)								
Superficie locative brute vacante (pl. ca.)								
Superficie locative brute en sous-location (pl. ca.)								

JE DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT EXACTS

Norm du responsable : (en lettres moulées, s.v.p.)		Signature :	Date :
Titre :		Compagnie :	
Adresse courriel :		Téléphone :	